N° 186 — 21e Année

CINQ CENTIMES LE NUMERO

Lundi 5 Juillet 1909

REDACTION :
ROUBAIX, rue de la Concorde, 7, près la place de Trichon. — (Téléphone 051)
TOURCOING, rue Varle, 53. (Téléphone 1570)

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 5 francs — Un an : 20 francs

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . . . 0 fr. 50 »
FAITS DIVERS . . . . 0 fr. 75 »
LOCALES . . . . . 1 fr. »

Les annonces seront reçues aux bureaux du Journal ; à Paris, dans nos bureaux 80, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 051 | A TOURCOING : N° 1570
A LILLE : N° 97

LA JOURNÉE

— Annoncées comme devant être tumultueuses, les courses de Maisons-Laffitte se sont passées sans incidents notables.

—a;e—

— Il a été procédé, dans de bonnes conditions, au lancement du « Danton », à Brest.

—a;e—

— A Bavay, le banquet offert à M. Maxime Lecomte a été une manifestation imposante à l'adresse du vaillant sénateur républicain.

OPINIONS

LES PETITES A.

Nous n'avons jamais hésité à reconnaître que pour avoir assuré, par l'autorité de la loi et les ressources du budget, la distribution à peu près générale de l'instruction laïque, la République n'avait accompli que la première partie de sa tâche.

Apprendre n'est rien si l'on doit oublier ce que l'on a appris. M. Buisson, dans un rapport dont la heule franchise fit un peu scandale, a montré par des exemples ce qua devenait, dans le cerveau de noe enfants du peuple, le savoir jadis acquis eur lee bancs de l'école. Jetés à douze ans dsae la vie, pris dane ses remous absorbants, ils a'en oublient pas seulement les enseignements proprement dits ; ils laissent périmer les influences morales si heureuses qu'ils ont pu recevoir dans la classe. Ce développement ultérieur de toutes les facultés individuelles, de toutes les ressources intellectuelles, qua aous avione eu la prétention d'amorcer, aous la voyons misérablement avorter, contrecarré qu'il est par les séductions malignes de la rue, par les dénigrements subtils du dogme.

Cet adolescent qui se lance dans la lutte pour la vie, sura-t-il l'énergie, la volonté de réagir contre les préoccupations immédiates, qui l'assellent et de se créer une personnalité, une conscience ? Il en est de tels. L'exemple ne manque point de réussites illustres, de véritables héros du travail se faisant eux-mêmes, combiat, grâce à un labeur acharné de toutes les nuits, les lacunes de leur ignorance. Mais de telles vaillances ae sont point la règle. Il faut des tuteurs à la jeunesse, comme aux roses, pour qu'elle poasse droit.

C'est ce que l'initiative privée, secondée par d'infatigables dévouements qui se sont manifestés aux divers degrés de la hiérarchie universitaire, a parfaitement compris.

Les résultats acquis sont des plus heureux, je ne dis point des plus satisfaisants. Car en pareille matière, ile ne peuvent l'être véritablement qu'une fois le succès pleinement obtenu. Et ce n'est pas en quelques années, avec des ressources infimes, que les bonnee volontés qui ont assumé une part de la lourde entreprise de l'éducation complémentaire, peuvent escompter la réalisation intégrale de leur magnifique dessein.

Mais, dès à présent, près de 8,000 associations post-scolaires sont formées. Elles comptent un million de membres. Elles forment, soue le nom de petites A, un fécond, un merveilleux milieu de développement pour l'enseignement complémentaire. Elles reçoivent l'adolescent au sortir de l'école laïque. Elles lui apportent le réconfort de leur accueil, l'influence directrice de leur esprit fermement laïque et républicain. Par elles sont nés, presque sans efforts, tant de conférances populaires, de patronages, de mutualités, où notre idéal de fraternité, de liberté, et d'entr'aide démocratique, viennent, en quelque sorte, s'épenouir aous la forme la plus utile, la plus pratique.

Ces milliers d'associations, nées d'un même mouvement, d'un même besoin, dans une foule de communes éparses, ont compris l'utilité de se reaconnaître, d'échanger leurs vues, leurs méthodes, de puiser une recrudescence de vitalité et d'ardeur au spectacle de leur force grandissante.

Elles se réunissent en un congrès qui se tient au Havre du 15 au 19 juillet prochein, sous la présidence d'honneur de M. le ministre de l'instruction publique, aous le présidence effective de l'éminent Inspecteur général, qui, chacun le sait, donne toujours à la post-scolarité le meilleur de lui-même, M. Edouard Petit.

On traitera là des sujets de primordiale importance. Les patronages laïques, la culture physique, le mutualité post-scolaire, l'éducation ménagère, etc... On s'y livrera, en définitive, à une ecrte de récapitulation des efforts accomplis ; on y élaborera, je pense, le programme méthodique des efforts à accomplir.

Quiconque aime l'école laïque prendra à cœur de suivre, au moins par la pensée, les travaux de ee congrès. Les résultats doivent en être lumineux et féconds; ils montreront ce que peut, dans cette France tant décriée à cet égard, l'esprit d'initiative généreuse et positive à la lois.

C'est pourquoi j'ai tenu à attirer ici, sur cette haute manifestation d'idéalisme civique que sera le congrès des petites A., l'attentive sympathie de tous les républicains.

T. STEEG,
Député de la Savoie.

Le Débat sur la Marine

Nous vous sitendlez bien à ce que les réactionnaires de la Chambre saisissent l'occasion qui leur était présentée par le rapport sur les mécomptes de notre marine de guerre, pour accuser de tout le mal le gouvernement républicain. Ils n'y ont pas manqué.

C'est d'un vice d'organisation que souffre surtout la marine. C'est dans la réglementation excessive, dans le luxe inouï de détails, dans le désordre immense des services qu'il faut chercher l'explication la plus simple de tant de mécomptes et de gaspillages.

Mais à qui faire-remonter la responsabilité d'une situation aussi confuse et aussi grave à la fois ? Il serait profondément injuste d'incriminer le ministre actuel, M. Alfred Picard, qui n'a été appelé par M. Clémenceau que pour essayer de mettre un peu d'ordre dans ce gâchis et à qui l'on ne saurait reprocher sérieusement de n'avoir pu, en quelques mois d'un travail opiniâtre, remettre en place et accorder ensemble tous les rouages d'une machine aussi compliquée.

Il serait tout aussi injuste d'accuser plus particulièrement tel ou tel de ses prédécesseurs. Ce qui s'est passé pour la marine, depuis ses temps déjà éloignés où le Parlement et le gouvernement cherchent à la réformer, on commence à s'en rendre compte.

Chaque fois qu'un abus a été signalé, chaque fois qu'une enquête a fait découvrir quelque vice administratif, on a édicté des règlements nouveaux. Et les règlements sont aujourd'hui si enchevêtrés et si nombreux qu'aucune initiative n'est possible pour personne et que le ministre passe son temps à régler des détails misérables dont la complexité et le nombre l'empêchent de voir l'ensemble et d'imposer une direction commune.

Le vice capital de la marine française, celui qu'il faut guérir d'abord, c'est le mal des bureaucraties, c'est la paperasserie administrative.

C'est une raifonle loisie qu'il faudra opérer si l'on veut rendre possibls l'utilisation sérieuse des crédits énormes consacrés à notre marine de guerre.

La Politique

M. Paul-Boncour vient de saisir la Chambre d'une proposition de loi ayant pour but d'édicter l'arbitrege obligatoire, en cas de grève, entre les marins et les compagnies concessionnaires de transport, concessionnaires de l'Etat ou subventionnées par lui.

Cette proposition vient à son heure et, si elle avait existé, nous n'aurions probablement pas à déplorer la prolongation de la grève qui cause en ce moment à l'Algérie un préjudice incalculable.

En effet, dès le conflit déclaré, on aurait convié les inscrits et les compagnies devant un tribunal arbitral qui aurait rendu en décision, après quoi on aurait mis les deux parties en demeure de s'y soumettre.

Si les compagnies avaient refusé, on aurait réquisitionné leurs navires qu'on aurait fait marcher à leurs frais, avec des équipages payés au tarif fixé par l'arbitre. Dans le cas improbable où le refus serait venu des équipages, on aurait mis à bord des navires des marins de l'Etat, payés également au tarif arbitral.

Personne n'aurait sérieusement prolesté, car celle des deux parties qui aurait refusé de se soumeijre à la sentenne se serait trouvée en mauvaise posiure morela.

Il est bien probable, cependant, que la proposition de M. Boncour sera aussi mal accueille par les armateurs qae par les inscrits. Celo ne prouvera pas qu'il ait tort.

Il faudre bien qu'on finisse par s'élever à cetta conception qua les services publics ne peuvent etre interrompus à chaque instet et qu'on introduise dane leurs concessions des clauses permettant, en tout cas, d'assurer le service.

QUESTIONS ECONOMIQUES

Les taxes nouvelles

Leur examen rapide. Leur justification. Leur rapport. Total théorique de 60 millions. Productivité vraie en 1910. Insuffisance. Modifications probables

Dons notre dernière chroniqua nous avons montré que, pour boucler le budget de 1910, le ministre des Finances avait recours à trois moyens, une disjonction par la remise aux chemins de fer de l'Etat du soin d'emprunier directement au public les fonds nécessaires à leurs travaux de premier établissement, l'emploi d'une partie des plus-values certaines du budget de 1909 par l'émission d'obligations à court terme en 1910 et, enfin, l'élaborsement des taxes nouvelles pour une valeur de 60 millions.

Nous allons aujourd'hui énumérer les divers impôts proposés. Le premier est relatif aux redevances minières; ellea sont de deux espèces, l'une fixe ds 0 fr. 10 à l'hectare, l'autre de 5 %, du revenu net des exploitations. Le ministre propose de la remplacer par celles prévues dans le projet déposé par le gouvernement, sur le régime minier actuellement toujours soumis à la loi de 1810. La redevance fixe deviendrait un impôt progressif variant de 0 fr. 50 à 3 francs par hectare suivant l'étendus de la concession. La redevanca proportionnalie serait conservée au même taux, mais on comprendrait dans l'évaluation de ce produit net les bénéfices provenant de toutes les opérations commerciales et industrielles, consécutives de l'exploitation, qui cesseraient d'être soumises à la contribution des patentes. En outre, en aucun cas, le produit net imposable ne pourrait être inférieur au montant total des sommes distribuées aux actionnaires et porteurs de parts sociales et des sommes affectées au service des intérêts et à l'amortissement des obligations, au cours de l'exercice qui a précédé l'année d'imposition. M. Caillaux accomple de ce chef une plus-value de 5.075.000 francs.

Una seconde proposition demande l'extension, à toua les établissements soumis à la surveillance prescrite par la loi de 1905 sur les fraudes, dea droits actuellement payéa par les pharmaciens, droguistes et épiciers, c'est-à-dire du droit de 2 francs, d'où une plus-value de 1.820.000 francs.

Une troisième concerne la création d'une taxe d'état sur les chiens, la taxe actuelle étant exclusivement perçue au profit des communes ; le tarif proposé est de 1 fr. 50 par chien de garde et de 7 francs par chien d'agrément. Le nombre des chiens de garde imposés en 1908 ayant été de 2.665.582, et celui des chiens d'agrément de 884.344, il s'ensuivrait une augmentation de revanua de 10.200.000 francs.

Le ministra propose en outre de soumettre les empruntis coloniaux aux mêmes droits que les emprunts français, ce qui produirait 1.900.000 francs, d'incorporer dans la loi de finances la proposition de la commission de législation fiscale relative à l'envoi en possession pour toutes les valeurs déposées à l'étranger, ce qui, selon M. Caillaux, fournirait quatre millions par an; d'établir sur les successions, à côté des droits de succession proprement dits, une taxe spéciale, indépendante du degré de parenté dés héritiers, variant entra 0 fr. 05 %, et 2 %, représentant un véritable impôt sur le capital prélevé au moment où le décès de son possesseur en révèle le montant; le ministre des finances évalua son produit à vingt millions.

Les quittances et mains-levées d'hypothèques seraient soumises à un droit uniforme de 0 fr. 40 % en principal, ce qui donnerait 500.000 francs; les affiches aujourd'hui classées en deux catégories ; les affiches sur papier et les affiches peintes seraient, à l'avenir, divisées en trois classes, dites affiches sur papier, sur papier préparé et affiches peintes. Les droits pour les affiches sur papier seraient légèrement élevés et uniformisés ; ceux des affiches sur papier préparé seraient quatre fois plus élevés que les premiers ; pour les affiches peintes enfin, le droit serait de un franc par mètre carré dans toutes les communes. Les recettes prévues de ce chef tourniraient une augmentation de un million deux cent mille francs. Il est en outre question de soumettre au droit de timbre les quittances jusqu'à deux francs, toutefois celles de dix à deux francs ne devraient porter qu'un timbre de cinq centimes ; il en résulterait une plus-value de 3.500.000 francs. Pour compléter les 60 millions il serait établi en outre une surtaxe sur les essences de pétrole et benzole destinés à faire coopérer indirectement les automobiles à la réfection des routes qu'ils usent d'une façon terrible, elle est évaluée comme rapport à 4 millions; une diminution des déductions accordées aux marchands en gros sur les alcools d'industrie est cotée pour trois millions, enfin, la substitution d'un droit de 15 francs au kilo à la taxa de 8 fr. 50 supportée actuellement par la vaniline, rapporterait les 600.000 francs nécessaires pour compléter les 60 millions demandés.

Parmi les taxes nouvelles, il y en a qui, en supposant ensemble voté, ne sont applicables qu'après un délai de trois mois. Leur rapport global pour 1910 ne doit, dès lors, être évalué qu'à 48.605.820 francs. Ce serait, en ce cas, un déficit d'une douzaine de millions !

BERTAL.

CHRONIQUE

3-13-33-39

Riccardo Brancia était an des joueurs de loto les plus persévérants.

Demandez à des Napolitains de vous expliquer ce qu'est cette loterie. Ils vous diront que l'ambe est une association de deux numéros, le terne de trois, le quaterne de quatre, et que, si les numéros choisis sortent le jour du tirage dans l'ordre qu'on a désigné, un gain colossal récompense les miseurs. Finalement, chacun tirera de sa poche un billet. La-bas, tout le monde joue et la Loterie Royale dispense chaque samedi à la population entière deux ou trois joies, mêlées à des milliers de déceptions — qui ae découragent pas.

Riccardo Brancia connaissait par cœur les nombres que la science cabalistique associa aux objets et aux événements. Il n'ignorait même pas les nuances et les délicatesses de ces attributions et savait, par exemple, que le mal de tête correspond au chiffre 45, qu'il faut jouer le 22 si l'on a mal aux dents, le 7 pour le mal d'estomac, le 79 pour le mal aux yeux, le 57 pour le mal de poitrine et le 8 ou le 80, suivant la hiérarchie du cas, quand il s'agit d'une affection dont il suffit de taire le siège pour la désigner avec exactitude.

Il avait essayé toutes les combinaisons, celles qu'enseignent les vieux traités, celles qu'indiquent dene les annonces des journaux les spécialistes de martingales, celles qu'un moine mendiant vous chuchote dans le rue contre une offrande de quelques sous. Il avait étudié le loi des fréquences et pointé, des années durant, les numéros favorisés. Il avait jusi selon le hasard de le dernière miquie, le nombre des bossus, des femmes enceintes ou des chevaux blancs rencontrés sur le chemin du marchand de billets. A trois reprises il avait gagné : deux fois cinq cents francs pour une mise de deux lires placées sur un ambe et une fois huit mille cinq cents francs pour deux lires placées sur un terne. Ce jour-là, tous ses proches avaient cru qu'il perdait la raison.

Or, il advint qu'une nuit Riccardo Brancia eut un songe.

Pour aller prier sur la tombe paternelle, il avait pris la route qui va de la Porta Capuana au Campo-Santo et sur laquelle, presque tout le jour, défilent des cortèges funèbres. Il suivait avec peine, sous un soleil de midi, cette voie creusée de vallonnements, où le sirocco faisait tourbillonner une poussière aveuglante. Il allait asoufflé, la gorge aride, les cils poudreux, le front mouillé de sueur.

Un enterrement le dépassa, un simple landau peint de blanc, aux vitres gravées de torches renversées et de fleurons, et dont les quatre lanternes, deux par devant, deux par derrière, étaient allumées. A l'intérieur, un petit cercueil étaint, couvert de lilas et d'anémones, reposait sur les genoux des parents. Ceux-ci jetaient à la main des clerge dont la flamme jaune, surnuanant aux cahots, était comme absorbée par l'éclatante lumière du jour.

Riccardo continuait à marcher dans la direction du cimetière, quand, en se retournant, il aperçut, très loin, deux autres cortèges formés chacun d'un corbillard vitré et de quelques voitures. L'un de ces corbillards était tendu de velours rouge à crépines d'or, l'autre était lepissé de vert frangé de jaune. Les deux chevaux de chaque attelage disparaissaient sous une ample robe assortie au char et perdée seulement, à l'endroit des yeux, comme une cagoule de pénitent. Rapidement, l'allure des deux convois s'accélérait. Une sorte de rivalité s'établissait entre les cochers des voitures funèbres. Celui qui venait en second voulait gagner le premier rang et celui qui tenait la tête ne voulait pas céder sa place. C'était à qui se dépasserait tour à tour. Quittant le trot, qui est l'allure normale des enterremente italiens, les chevaux avaient pris le petit galop de chasse. Les membres des deux familles mêlaient la tête aux portieres et s'interpelaient. Tous étaient animés d'une émulation vaniteuse. Les cochers se défiaient en faisant claquer leurs fouets, et quand les deux cortèges passèrent devant Riccardo, ce fut d'une allure insensée, d'une allure de course, dans un vacarme de ferraille et de glaces ballottantes, dans une trombe de poussière soulevée.

Riccardo ne s'émouvait point d'un spectacle qui est quotidien sur ce parcours. Mais il avait soif. Il entra chez un vendeur de boissons et se fit servir une bouteille d'eau gazeuse. Pour s'abriter du soleil et du vent, il s'était assis sous une tonnelle de glycine. On lui proposa du tenouil. Il accepta et se mit à trancher la bulbe blanche avec son couteau. Quand il eut terminé, machinalement, il gratta la table du bout de la lame et y traça des signes, des signes bizarres, des lettres, peut-être des chiffres.

A ce moment de son rêve, Riccardo se réveilla subitement.

Des chiffres ... Il y pensa toute la matinée. S'il avait pu se souvenir de ces chiffres, peut-être des embes, peut-être des ternes, miraculeusement envoiés du Paradis par l'âme de son père trépassé !

Mais, malgré son application, il ne parvenait pas à retrouver dans sa mémoire les signes qu'il avait formés en rêve. Et cette impuissance commençait à l'obséder douloureusement.

Tout en se vaillant lui-même d'une telle crédulité, il se demanda s'il n'y aurait pas lieu d'aller en cimetière. Peut-être les défunts connaissent-ils les lois mystérieuses de la chance ? Il n'est pas sans exemple qu'ils soient entrés en communication avec les vivants. En somme, cette démarche ne comportait aucun risque, même pas celui de se rendre ridicule, puisqu'elle attesterait seulement, pour qui la surprendrait, la piété méritoire d'un bon fils.

Donc, Ricardo partit.

Il fut une petite secousse d'émotion lorsqu'il eut chemin il aperçut un enterrement d'enfant qui gagnait le Campo-Santo... Après un quart d'heure de marche, il se retourna et vit, au loin, un vu les poussiers. Cette fois, il crut que son cœur allait cesser de battre. Deux corbillards, côte à côte, un vert, et... oui, un rouge ! Riccardo sentit ses jambes fléchir. Il dut s'appuyer contre un mur. Or, ce mur était celui d'une boutique. De grandes pancartes et un drapeau annonçaient qu'on vendait là du vin, de la bière, de l'eau gazeuse. Il osait à peine suivre la façada pour voir s'il existait, en retrait, une tonnelle couverte de glycine. Enfin il s'y résolut. Couroane de Dieu ! une tonnelle ! Bième d'angoisse, la gorge serrée, les tempes battantes, il s'approcha de la tonnelle.

— Que tsui-il pour vous, signor ? lit le patron de la buvette qui l'avait suivi.

Riccardo poussa un cri rauque en désignant la table sur laquelle il apercevait, gravés récemment au couteau par une main d'ouil, ces chiffres :

3 — 13 — 33 — 39

3 .. Il avait vu trois enterrements ! 13 ... le chiffre qui veut dire ; Corbillard ! 33... le Soll ! 39... le Table !

Exalté comme si le voile du destin se fût soudain déchiré devant ses yeux, Riccardo tombe à genoux dans la poussière et récite un Ave pour la mémoire paternelle, sous les yeux du débitant stupéfait.

Puis il courut chez lui, rassemble ses maigres économies et mise le tout sur le quaterne mirauleusement révélé.

Voilà douze ans de cela. Depis douze ans, chaque semaine, avec une inlassable constance, Riccardo joue infructueusement le 3-13-33-39.

Il est, aujourd'hui, nettoyeur de pieuvres à la poissonnerie.

Paul RIBOUX.

ECHOS

Le Camembert ac défend.

« Il y a un syndicat du « du vrai camembert ». Je savoureux que cela semble, c'est exact. Et ce syndicat qui a pour président d'honneur M. Chéron et M. Le Cherpy défend vaillamment les droits méconnus de l'infortuné camembert, victime de contrefaçons sans nombre.

Le gouvernement est d'ailleurs résolu à aider le syndicat dans son œuvre réparatrice. Il va soumettre au Conseil d'Etat un décret qui fixe en ces termes l'état civil auquel a droit le camembert :

« Le camembert doit être un fromage à pâte molle, égoutté, ni cuite, ni pressée, ni malaxée, légèrement salée, à moisissure superficielle, de format rond, du poids maximum de 350 grammes, d'un diamètre maximum de 10 à 11 centimètres, dont le matière sèche renferme un minimum de 36 % de matière grasse provenant de lait pur de vache et fabriqué en Normandie ».

Un parlement international.

Cette initiative nous vient qui — l'est cru — du Parlement Jeune-Turc.

La Chambre a adopté une motion tendant à charger la députation parlementaire qui vient de partir pour Londres, de proposer la formation d'un Parlement universel qui serait composé de cinq délégués des Parlements de tous les pays et qui délibérerait sur les affaires communes à l'humanité.

Ces Jeunes Turcs vous ont une audace...

L'ESPRIT DE TOUS

Au restaurant.

— Il paraît que l'escargot de Bourgogne exporte en grandes quantités. On en envoie même en Angleterre.

— Sans doute par « escargots-boats ».

— Les populations de l'Yonne ont fait imprimer une pétition pour demander qu'on protège l'escargot, qui est sur le point de disparaître.

— Cette pétition a eu ma de être imprimée sur parchemin.

PAR SERVICE SPÉCIAL

NOS INFORMATIONS

La grève des Lads

LA JOURNÉE DE DIMANCHE

A midi et demi, tous les chevaux engagés dans les différentes courses sont arrivés au paddock sans incident.

Le train amenant les chevaux de Chantilly a stoppé à la gare du champ de courses à onze heures cinquante.

Le service d'ordre était alors peu important. Tous les grévistes se sont massés près de la station pour manifester. Le chef de gare a fait refouler le train dans la forêt, tandis qu'on allait chercher les gendarmes.

Quand la gendarmerie est arrivée, le train a pu rentrer en gare ; les chevaux ont pu débarquer et gagner le paddock, suivis de tois par les manifestants qui poussaient des cris divers et chantaient « l'Internationale ». Les grévistes se sont alors réunis sur le rond-point Montaigne pour attendre les chevaux de Maisons-Laffitte, qui sont conduits à la main de leur centre d'entraînement au champ de courses.

Au passage d'un cheval conduit par le beau-père de M. Barillet, des démonstrations violentes se produisent, et le capitaine de gendarmerie doit intervenir avec sa troupe pour refouler les manifestants. La colonne des grévistes reprend sa marche dans la direction du bois des soupes communistes.

Chemin faisant, elle croise les chevaux de M. Woordland, conduits à la main. Les gendarmes qui les escortent, pour éviter des incidents, prennent le galop. Il s'ensuit une bousculade qui met aux prises, individuellement, des cavaliers et des lads.

Un gendarme ayant pris la casquette d'un gréviste qui l'injuriait, M. Craissac va trouver le préfet et lui dit :

— Les gendarmes manquent de sang-froid. Si cela continue, nous ferons appel à la garde nationale du prolétariat, aux terrasiers!

A midi, les grévistes se trouvent rassemblés aux soupes communistes. Il n'est plus question de manifester ; et M. Craissac annonce qu'on va organiser un bal avec, comme musique, un phonographe.

A midi et demi, la Société sportive offre un déjeuner dans son pavillon de l'hippodrome au ministre de l'agriculture et à M. Autrand.

Le champ de courses est cuirassé de forces de police et de troupes.

Maisons-Laffitte regorge de promeneurs qui prennent d'assaut les restaurants. Des musiciens ambulants improvisent des concerts devant les terrasses. C'est, dans toute la localité, malgré la pluie, une bonne humeur générale.

Les Courses

Dès deux heures, l'hippodrome est envahi par une foule nombreuse, au pesage et à la pelouse, malgré la pluie qui tombe à torrents.

Les deux premières épreuves sont courues sans incidents.

Le Budget de 1910

Pourquoi M. Poincaré a refusé le mandat de rapporteur au Sénat

M. Poincaré a persisté dans sa résolution de ne pas accepter, cette année, le mandat de rapporteur général du budget au Sénat.

M. Poincaré n'décloré qu'après l'expérience de plusieurs années, il s'est readu compte que, en fin d'année, il était condamné par sa situation même, à faire, pour établir le budget, toute une série de transactions et de concessions de manière à aboutir en temps utile. M. Poincaré était aussi torcé de tenir compte, dans une large mesure, des voies de la Chambre, des volontés du gouvernement et de prendre ensuite la responsabilité du budget qui ne correspondait pas à ses idées personnelles. C'est la première raison de son refus.

En outre, il s'est trouvé, en plusieurs circonstances, que, sur des questions importantes, les votes émis par la commission n'étoient pas conformes à ses propres opinions financières. C'est ainsi que, récemment encore, quand turent discutées les retraites des chemints, il n'était amené à examiner successivement ses vues personnelles et celles de la commission. Tel est le deuxième motif de son attitude.

La Santé du Général de Galliffet

Voici le bulletin de santé signé hier matin, par le Dr Lereboullet :

« Nuit calme, légère amélioration. »

Le futur généralissime

Le général de Lacroix, devant prochainement prendre sa retraite, on parle beaucoup, dans les cercles militaires — et ailleurs — de son successeur éventuel.

Un journal du matin croit savoir qu'à l'heure actuelle, il ne reste plus que deux candidats à la succession du général de Lacroix comme généralissime. Ces deux candidats entre lesquels le Conseil des ministres aura prochainement à se prononcer, sont : le général Trémeau, président du Comité technique de cavalerie, et le général Brun, chef d'état major général.

Si le choix du Gouvernement se portait comme c'est très probable, sur le général Brun, il ne serait pas impossible que ce fût le général Laffon de Ladébat, sous-chef d'état major général, qui fût appelé à recueillir la succession de son chef hiérarchique.

La maison de George Sand

La municipalité de Paris a inauguré, hier matin, une plaque commémorative de la naissance de George Sand.

Pendant de longues années, on resta persuadé que le célèbre écrivain romantique était né à Nohant, puis on découvrit que le lieu de sa naissance était à Paris, dans le 3e arrondissement. Mais on eut beaucoup de peine à découvrir la maison où la « Bonne Dame » avait vu le jour.

Après de multiples recherches qui avaient tout d'abord abouti à faire naître George Sand au n° 15 de la rue Meslay, on finit par établir que l'écrivain était né dans l'immeuble situé au n° 46. C'est sur cette maison que l'on a apposé la plaque que l'on a fêté hier.

Parmi les personnes présentes nous remarquons M. Tantet, conseiller du quartier des Arts-et-Métiers, ancien maire du 3e arrondissement, à l'initiative duquel on doit la cérémonie d'hier matin ; MM. Fleurot, délégué du Conseil municipal ; Chausse, président du conseil ; Fruch Achille et Dausset, conseillers municipaux de l'arrondissement; Puech, député de la Seine ; M. Lépine, préfet de police ; le représentant du préfet de la Seine, et Charles Normand, de nombreuses personnalités appartenant au monde des lettres, des commerçants du quartier, etc.

A dix heures, le cortège officiel a gagné la tribune dressée en face de la maison sur la façade de laquelle on aperçoit la plaque de marbre où on lit ces mots :

Ici est née, le 1er juillet 1804, Aurore Dupin, dite George Sand, littérateur et auteur dramatique.

M. Fleurot, délégué du Conseil municipal, a retracé la vie tourmentée de l'écrivain.

Epris de tout ce qui était grand, de tout ce qui était beau, elle aima les œuvres des nos artistes, de nos poètes, et souvent, en même temps que l'œuvre, elle aima l'auteur.

A côté de la femme, il y eut l'écrivain, l'admirable peintre de ces scènes de la vie campagnarde, qui nous a fait éprouver toutes les émotions qu'elle a ressenties elle-même.

M. Fleurot a terminé par ces mots de Renan, saluant la mort de George Sand : « Oui sentiés qu'une corde s'était cassée dans le lyre du monde ».

M. Lépine, préfet de police, a, en quelques mots, salué la mémoire de l'écrivain.

Un déraillement sur le Paris-Bruxelles

Vers neuf heures, hier matin, le rapide Paris-Bruxelles, qui venait de Paris, a déraillé au pont des Liens, avant Chantilly. Un wagon et le fourgon de queue ont été presque complètement démolis.

Le wagon-poste a été en partie défoncé et une partie des lettres qu'il contenait s'est éparpillée sur la voie.

Un garde-frein a reçu quelques blessures peu graves.

La voie étant restée obstruée, on a dû assurer le service par transbordement, et les entraineurs de Chantilly ont emprunté la ligne de Pontoise pour expédier leurs chevaux à Maisons-Laffitte.

La Galerie des Machines

Un de nos confrères de Paris, a reçu une lettre de protestation — d'autres la protesteront et d'autres suivront — contre la démolition de la Galerie des Machines. On ne peut, dit le fabuliste, contenter tout le monde...

Voici les passages essentiels de la lettre à laquelle nous faisons allusion :

En ce moment, on démolit la Galerie des Machines, ce merveilleux palais, unique au monde qui, de la façon dont il était construit avec des matériaux de premier choix, ne demandait qu'à vivre des siècles ! Dans toutes les campagnes, dans toutes les villes de France, il s'y a qu'un cri quand l'on en a parlé : « C'est absurde ! Cela n'a pas de nom ! »

En effet, c'est absolument révoltant. Allez, je vous prie, voir jeter bas, au moyen de cordages, une travée entière de cette merveille.

Et quand vous serrez, au milieu d'un bruit de tonnerre, toute cette admirable charpente vaste, de 50 mètres de haut, se briser sur le sol, vous ne pourrez retenir une exclamation de profond regret.

Que le Conseil tout entier aille voir aussi ce spectacle unique et impressionnant : il pourra juger de l'œuvre de destruction qui s'accomplit et qui est son fait.

La Galerie n'est pas encore complètement plus terre. Il est temps encore de la sauver, au moins en partie. Il n'y a que six travées sur 20 d'abattues. En conservant les autres, en les démontant pour les porter ailleurs, on en ferait encore le palais le plus vaste, le plus merveilleux que l'on puisse rêver, car jamais, je suis convaincu, on ne fera une œuvre aussi grandiose de simplicité.

On ne transporte la Galerie à la Porte-Maillot et elle perdra encore bien des attraits, car le Conseil n'a pas l'air d'y penser, mais il n'y a plus à Paris un seul hall, un seul endroit élevé pour faire une exhibition quelconque. C'est fantastique, mais c'est ainsi.

Pourquoi, au surplus, lorsqu'un Américain a offert 900.000 francs de la galerie, les a-t-on refusés, préférant la vendre 600.000 francs inférieur annoncé au public ? ces trois cent mille francs d'excédent n'auraient cependant pas fait tort dans le budget.

La question de la Galerie des Machines revient devant le Conseil municipal plus de quarante fois. La première fois, elle fut portée à la tribune par M. Emile Massard, en avril 1905, et au cours de toutes les discussions, il intervint pour protester énergiquement contre la démolition de la vasta Galerie. Sa dernière proposition (novembre 1907) demandait le transbordement de l'immense vaisseau entre la porte d'Asnières et celle de Champerret. Il la renouvela en 1908. Mais la démolition en fut définitivement décidée en décembre dernier, quand le gouvernement refusa la proposition de la Ville.

De nombreux conseillers, d'ailleurs, s'élèvent contre cette destruction.

Des protestations, il y en eut donc, mais la majorité se prononça contre elles.